**Médian GE03 A2015**

**2 novembre 2015**

**Question 1**

**ACTUALITE SOCIALE**

Suite à la loi dite Macron du 6 août 2015 qui a modifié de façon conséquente les règles relatives au travail du dimanche, répondez aux deux questions suivantes :

* **Quelles sont les principales dispositions nouvelles concernant le travail du dimanche issues de cette loi ?**
* **Quelles sont les exigences que doivent respecter les employeurs qui souhaitent profiter de ces nouvelles règles ?**

**Question 2**

**LA GREVE**

M. JULIEN est Directeur de l’entreprise de bâtiment «ENTREO ». Cette entreprise spécialisée dans la construction de maisons individuelles comprend 500 salariés.

En raison de la crise économique actuelle, M. JULIEN a été contraint de rechercher d’importantes sources d’économies car son chiffre d’affaires a baissé de plus de 25 % en 2 ans.

Il a notamment pris les décisions suivantes :

* Suppression immédiate de la prime de fin d’année versée depuis 10 ans
* Annonce du gel des salaires pendant 2 ans
* Arrêt total des heures supplémentaires

A l’annonce de ces décisions, 190 salariés prennent la décision d’arrêter immédiatement le travail et de se mettre en grève afin que cette nouvelle politique sociale et économique de l’entreprise ne soit pas mise en œuvre.

Ce mouvement de grève entraîne de nombreuses perturbations et en particulier l’arrêt d’un chantier important de construction de 10 maisons individuelles pour le compte d’un promoteur immobilier la société « LOGETOUT ».

M. JULIEN vient vous consulter et vous demande votre avis sur les actions qu’il compte mener pour arrêter la grève qui dure maintenant depuis plus de 10 jours :

1. **Il estime cette grève totalement illicite et illégale** car les décisions prises relèvent de son pouvoir de chef d’entreprise et de plus cette grève aggrave encore les difficultés que l’entreprise traverse du fait de la crise économique. Il compte faire déclarer cette grève illégale par les tribunaux.
2. **Il reproche aux salariés grévistes de ne pas avoir respecté de préavis de grève** et de s’être mis en grève sans l’avoir informé avant le déclenchement du conflit, ce qui lui semble également illégal…
3. **Il envisage de recruter du personnel intérimaire pour remplacer les salariés grévistes** notamment pour achever le chantier destiné à la société LOGETOUT car il craint d’avoir à payer des pénalités de retard ce qui serait une catastrophe dans la situation financière du moment
4. **Il pense aussi verser une prime exceptionnelle aux salariés non-grévistes** pour les remercier de ne pas être en grève et les encourager ainsi à continuer de travailler…
5. **Il envisage enfin, et en dernier recours, de fermer totalement et provisoirement son entreprise en attendant la fin du confl**it. Cela lui permettrait de ne plus verser les salaires au personnel non-gréviste et il espère ainsi faire également pression sur les grévistes pour arrêter le conflit et reprendre le travail….

**Sur la base de ces faits, répondez aux 2 questions suivantes :**

* **Qu’est-ce qu’une grève ?** *(Citez et définissez les éléments qui caractérisent un mouvement de grève)*
* **Que pensez-vous des 5 actions ci-dessus que compte mener M. JULIEN ?** *(Donnez votre avis sur ces 5 points en justifiant chacune de vos réponses)*

**Question 3**

**LA LEGISLATION SOCIALE**

**Insérez dans votre copie la fiche jointe en y portant vos réponses et éventuellement vos observations**

*Ne pas oublier d’indiquer en haut de cette fiche vos nom et prénom et d’y apposer votre signature*

**Question 4**

**LA MOTIVATION AU TRAVAIL**

**Insérez dans votre copie la fiche jointe en y portant vos réponses**

*Ne pas oublier d’indiquer en haut de cette fiche vos nom et prénom et d’y apposer votre signature*

**QUELQUES CONSIGNES DE REDACTION**

* **Numérotez vos réponses**
* **Ecrivez une ligne sur deux**
* **Soyez précis en évitant les mots inutiles**
* **Structurez vos réponses**